



Traité Erkhin

Michna 3 - Chapitre 4

אֲבָל בְּקָרְבָּנוֹת אִינוֹ כֵּן;
אַפְלוּ אָבִיו מַתָּה,
וְהַנִּימָנָה לֹא רְבוֹא,
סְפִינְתָּו בַּיִם,
וְבָאוּ בְּרְבוֹאֹת,
אֵין לְהַקְדִּשׁ בְּהָנָה כְּלָום:

Mais en ce qui concerne les offrandes [d'un lépreux], il n'en est pas ainsi, [car les offrandes que l'on apporte sont déterminées par son statut au moment où il les apporte]. Même [s'il est de notoriété publique que] son père est mort et lui a laissé [un héritage de] dix mille [dinars], ou que son navire est en mer et que [des marchandises évaluées à] dix mille [dinars] entrent en sa [possession, le trésor] du Beth HaMikdash n'y a aucune [part]. (Son paiement est déterminé uniquement par sa situation actuelle).



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.